

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Convocation en date du 4 février 2026,

Nombre de délégués en exercice : 39

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Josiane BOUVIER

N° D2026003

**Objet : Fixation du nombre de
délégués par EPCI au sein du
Comité syndical à la suite du
renouvellement général des
conseils municipaux en mars
2026**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
39	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan
GINDRE - Michel LEMAIRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET -
Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX

CCPA : Elisabeth LAROCHE - Daniel MARTIN – Bernard GUERS –
Pascal PAIN – Jean-Marc RIGAUD

CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Gérard BRANCHY
Audrey CHEVALIER

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON

3 CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD – Daniel GRAS

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX - Jean Marc
THEVENET pouvoir à Yves CRISTIN

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Daniel MARTIN - Vincent
MANCUSO pouvoir à Jean Marc RIGAUD - Frédéric TOSEL
pouvoir à Pascal PAIN

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Absents :

3CM : Philippe BELAIR

HBA : Alain AUBOEUF

CCV : Guy DUPUIT

Monsieur Yves Cristin, Président, indique :

Pour rappel, la représentation des EPCI au sein du Comité syndical est fixée en fonction de la population légale « totale » telle que définie par l'INSEE, selon les modalités suivantes :

- Chaque EPCI est représenté par 1 délégué titulaire plus 1 délégué par tranche de 10 000 habitants au-delà de la première tranche de 10 000 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Comité Syndical d'Organom est composé de 39 membres à la suite de l'adhésion du Syndicat Mixte de Crocu à Organom.

A l'approche des élections municipales en mars prochain, Il y a lieu de fixer le nombre de délégués par EPCI pour le prochain mandat en tenant compte de la population de référence au 1^{er} janvier 2026.

Vu les statuts d'Organom et notamment l'article 5 concernant la représentation des EPCI au sein du Comité Syndical

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026

Considérant, la population de référence des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (source : INSEE recensement de la population 2023)

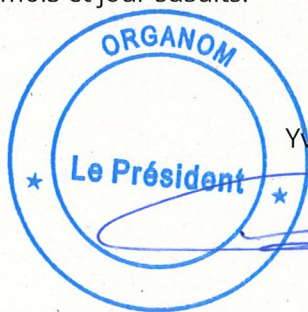
Collectivités membres d'Organom	Population de référence en vigueur au 1 ^{er} /01/2026	Nombre de délégués
Communauté d'Agglomération Du Bassin de Bourg en Bresse	140 725	15
Communauté de communes De La Plaine de l'Ain pour les seules communes de Ambérieu en Bugey, Ambronay, Ambutrix, Arandas, Argis, Bettant, Blyes, Bourg Saint Christophe, Chaley, Charnoz sur Ain, Château Gaillard, Chazey sur Ain, Cleyzieu, Conand, Douvres, Faramans, Joyeux, L'Abergement de Varey, Lagnieu, Le Montellier, Leyment, Loyettes, Meximieux, Nivollet-Montgriffon, Oncieux, Pérouges, Rignieux le Franc, Saint Denis en Bugey, Sainte Julie, Saint Eloi, Saint Jean de Niost, Saint Maurice de Gourdans, Saint Maurice de Remens, Saint Rambert en Bugey, Saint Sorlin en Bugey, Saint Vulbas, Sault Brenaz, Souclin, Tenay, Torcieu, Vaux en Bugey, Villebois, Villieu Loyes Mollon)	80 545	9
Communauté de Communes Bresse et Saône	26 438	3
Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération (pour les seules communes de Bolozon, Ceignes, Izernore, Leyssard, Matafelon-Granges, Nurieux-Volognat,	5 646	1

Peyriat, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne)		Envoyé en préfecture le 12/02/2026 Reçu en préfecture le 12/02/2026 Publié le ID : 001-250102365-20260210-D2026003-DE	
Communauté de Communes De la Dombes	41 866	5	
Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon	15 282	2	
Communauté de Communes De Miribel et du Plateau	25 824	3	
Communauté de Communes De la Cotière à Montluel	26 414	3	
Communauté de Communes de la Veyle (pour les seules communes de Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat, Saint Julien sur Veyle, Vonnas)	9 390	1	
Nombre de délégués : 42			

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE le nombre de délégués par EPCI au sein du Comité Syndical à la suite du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.


 Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.